



# Assemblée générale

Distr. générale  
22 août 2005  
Français  
Original: anglais

## Soixantième session

Point 53 de l'ordre du jour provisoire\*

### **Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement**

#### **Rapport du Secrétaire général\*\***

#### *Résumé*

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 59/225 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2004. Il actualise l'étude approfondie de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et réaffirme les principaux axes d'intervention figurant dans le rapport établi par le Secrétaire général pour le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement (A/59/822) tenu les 27 et 28 juin 2005 et dans la note du Secrétaire général adressée à la Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ainsi que dans l'Étude sur la situation économique et sociale dans le monde consacrée au financement du développement. Ce rapport est à rapprocher des rapports du Secrétaire général sur les thèmes « Système financier international et développement » (A/60/163), « Crise de la dette extérieure et développement » (A/60/139) et « Commerce international et faits nouveaux intéressant le système commercial multilatéral », ainsi que l'annexe de la note du Secrétaire général intitulée « Mise en œuvre du Consensus de Monterrey : une perspective régionale » (A/59/826), car ils se complètent. On verra aussi ici que le Consensus de Monterrey sert de cadre général à la poursuite des objectifs de développement convenus au plan international, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire (OMD) et dans la perspective de la réunion qui sera consacrée au financement du développement au cours de la Réunion plénière de haut niveau que l'Assemblée générale tiendra en septembre 2005.

\* A/60/150.

\*\* Ce rapport s'inspire des contributions fournies par les principaux acteurs institutionnels qui participent au processus de suivi, mais le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies est seul responsable de son contenu. Il a été présenté le 22 août 2005 afin de mieux rendre compte de tous les faits intervenus après la publication du rapport établi par le Secrétaire général (A/59/822) pour le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, que l'Assemblée a tenu les 27 et 28 juin 2005.



## I. Introduction

1. Au paragraphe 72 du Consensus de Monterrey<sup>1</sup>, entériné par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/210 B du 9 juillet 2002, la Conférence internationale sur le financement du développement priait le Secrétaire général de présenter un rapport annuel sur les mesures de suivi prises par toutes les parties prenantes du financement du développement. Dans sa résolution 59/225 du 22 décembre 2004, intitulée « Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement », l'Assemblée, à son tour, priait le Secrétaire général de lui présenter une analyse et une évaluation annuelles du stade atteint dans l'application du Consensus de Monterrey et de la résolution, qu'il aurait établies avec la pleine collaboration des principales institutions intéressées. Le présent rapport, qui donne suite à ces demandes, a pour compléments le rapport du Secrétaire général établi en vue du Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement, qui a eu lieu les 27 et 28 juin 2005 à New York (A/59/822), la note du Secrétaire général pour la Réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue le 18 avril 2005 à New York, ainsi que l'étude de 2005 sur la situation économique et sociale dans le monde, consacrée plus particulièrement au financement du développement<sup>2</sup>, documents qui tous évaluent le suivi du processus de Monterrey dans l'optique de sa contribution à la préparation de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale qui va se dérouler du 14 au 16 septembre 2005. Pour éviter tout double emploi avec ces études, le présent rapport fait le point des initiatives et des engagements les plus récents et les plus importants pris par les gouvernements et les autres grands acteurs institutionnels et non institutionnels. Il s'appuie sur les contributions reçues des principales institutions intéressées, mais, comme les années précédentes, l'Organisation des Nations Unies est seule responsable de son contenu. Des renseignements détaillés sur les activités très diverses menées par les parties prenantes dans le cadre du suivi de la Conférence sont affichés et périodiquement mis à jour sur le site Web du financement du développement à l'adresse suivante : <<http://www.un.org/esa/ffd>>.

2. Le présent rapport met en relief l'importance des questions traitées dans le cadre du suivi de la Conférence de Monterrey pour les délibérations de la Réunion plénière de haut niveau, ce dont témoigne la décision qui a été prise d'inscrire le débat final du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement dans les travaux de cette réunion. Dans cette perspective, il importe de noter que, dans sa résolution 52/179 du 18 décembre 1997, l'Assemblée générale, rappelant ses résolutions antérieures sur le même sujet, avait créé un groupe de travail à composition non limité dont les délibérations et les recommandations lancèrent le processus qui devait aboutir à la convocation, en mars 2002, à Monterrey (Mexique) de la Conférence internationale sur le financement du développement. Devant la diminution constante des apports d'aide publique au développement (APD), principale source de financement extérieur des pays en développement, africains et en particulier les moins avancés, l'Assemblée demandait que le système des Nations Unies pour le développement continue à étudier, en collaboration avec les institutions de Bretton Woods, les moyens de mobiliser de nouvelles ressources financières, tant publiques que privées, à l'appui des efforts nationaux de développement. Considérant que le développement était un processus complexe et multidimensionnel dont la responsabilité incombait individuellement et

collectivement aux gouvernements, l'Assemblée demandait que son financement fasse l'objet d'un examen international systématique, approfondi et intégré, à un échelon intergouvernemental élevé, qui permette d'élargir le partenariat pour le développement.

3. L'Assemblée générale avait ciblé plus précisément et appuyé plus nettement le processus qui devait déboucher sur l'adoption du Consensus de Monterrey, en indiquant directement dans la Déclaration du Millénaire<sup>3</sup> comment le financement du développement pourrait délivrer hommes, femmes et enfants du phénomène abject et déshumanisant qu'est la misère. Pour offrir un cadre plus objectif, mesurable et défini dans le temps, les gouvernements s'étaient engagés à réaliser un ensemble d'objectifs initiaux de développement qui sont résumés dans la Déclaration du Millénaire (les OMD). Comme le constate le récent rapport du Projet « objectifs du Millénaire » (voir A/59/727 et Corr.1), le Consensus de Monterrey offre le cadre dans lequel inscrire l'action internationale destinée à assurer les mesures de financement requises à cette fin. Ainsi que le Secrétaire général le soulignait récemment dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous », les OMD ne pourront produire tout leur effet que s'ils constituent un élément d'une action plus large en faveur du développement qui englobe aussi les besoins de tous les pays en développement, l'incidence des inégalités croissantes et le développement humain dans toutes ses dimensions (A/59/2005, par. 30). Il est impossible de s'attaquer à la réalisation des OMD si l'on ne fait rien pour traiter des problèmes à plus long terme comme les effets variables de la mondialisation, les moyens d'accroître la participation des pays en développement à la gouvernance économique mondiale, et les relations d'interaction entre le développement et les conflits – autant de thèmes étudiés à l'occasion de réunions au sommet et conférences des Nations Unies. Les conférences mondiales des années 90 et du début des années 2000, y compris la Conférence internationale sur le financement du développement, servent de cadre à ce programme élargi pour le développement.

4. Le partenariat qui est défini dans le Consensus de Monterrey exige des pays en développement qu'ils assument une plus grande part de leur développement en s'efforçant d'utiliser leurs propres ressources de manière plus efficace et plus rationnelle. Il indique aussi les principaux domaines dans lesquels leurs partenaires des pays développés peuvent leur apporter un concours financier supplémentaire pour compléter leur propre surcroît d'efforts : assurer une augmentation des apports de ressources privées au profit de tous les pays en développement et en accentuer les effets sur le développement; leur offrir davantage de possibilités d'accès aux marchés des pays développés par la création d'un système de commerce international équitable, fondé sur des règles et favorable au développement; accroître le montant et l'efficacité de l'aide publique au développement et la faire mieux cadrer avec les priorités nationales et les OMD; éliminer le surendettement qui a réduit les montants d'aide et les ressources intérieures disponibles pour réduire la pauvreté et stimuler le développement à plus long terme; enfin, faire en sorte que l'environnement international facilite les efforts des pays en développement pour mobiliser leurs ressources et tirer pleinement parti du système commercial et financier international.

5. En prévision de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, les pays développés ont pris un certain nombre d'initiatives spéciales, dans le cadre des engagements souscrits dans le Consensus de Monterrey, pour faire en sorte que

les efforts de financement du développement se complètent et se renforcent mutuellement. Des mesures ont été prises en particulier pour accroître les montants et l'efficacité de l'aide publique au développement, trouver de nouvelles sources originales de financement et assurer un allègement plus complet de la dette. Le commerce international est lui aussi un secteur où il y aurait beaucoup à faire à l'appui du développement et de la réalisation des OMD. Les négociations sur le Programme de travail de Doha entreront dans une phase critique en décembre 2005, à la sixième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui se tiendra à Hong Kong (région administrative spéciale de Chine). Cette réunion offre donc l'occasion de mobiliser un appui politique de haut niveau pour mener à bonne fin le cycle de Doha en 2006 et donner le maximum d'ampleur au volet développement de ces négociations.

## **II. Mesures prises récemment pour accroître la coopération financière et technique internationale au service du développement**

6. Le Consensus de Monterrey a replacé l'APD au centre du débat sur le financement des objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire (OMD). Lors de l'adoption du Consensus, l'APD était tombée à son niveau le plus bas, où elle représentait à peine plus de 0,2 % du RNB des pays développés. Depuis la Conférence internationale sur le financement du développement, un certain nombre de mesures importantes ont été prises tant pour l'accroître que pour l'améliorer. En 2004, le niveau de l'APD est passé à 78,6 milliards de dollars aux prix courants, ce qui l'a maintenue à 0,25 %, soit la proportion la plus élevée de la période récente atteinte en 2003, pour l'ensemble des pays développés membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Si les engagements relatifs à l'octroi d'aide supplémentaire pris à Monterrey continuent à être respectés, ce chiffre devrait être porté à 0,3 % en 2006.

7. L'APD aux pays les moins avancés, ceux qui ont le plus besoin de financement pour atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire, s'est redressée encore plus vigoureusement en dépassant les 23 milliards de dollars en 2003, soit une hausse de 60 % par rapport à 2001. Toutefois, elle ne représente même pas 0,1 % du RNB des pays développés, ce qui reste bien en deçà de l'objectif de 0,15 à 0,2 % énoncé dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour les années 90<sup>4</sup>.

8. En mai 2005, l'Union européenne a répondu à l'appel lancé par le Secrétaire général dans le document A/59/2005 pour qu'en 2009 au plus tard tous les pays aient atteint l'objectif de 0,5 % de leur RNB consacré à l'APD et se fixent des dates fermes pour réaliser l'objectif convenu de 0,7 %. Elle s'est mise d'accord sur un objectif intermédiaire de 0,56 % pour 2010, soit une progression portant l'APD de 34,5 milliards d'euros en 2004 à 67 milliards en 2010. Elle a fixé à 2015 la date limite du passage à 0,7 %. Outre ceux de ses membres qui atteignent ou dépassent déjà cet objectif<sup>5</sup>, plusieurs en ont annoncé la réalisation à plus courte échéance : d'ici à 2012 pour la France, à 2013 pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et à 2015 pour l'Allemagne et l'Italie.

9. À la réunion du Groupe des Huit (G-8) tenue en juillet 2005, à Gleneagles (Écosse), de nouveaux engagements ont été pris en faveur de l'augmentation de l'aide. Selon le CAD/OCDE, ceux qui l'ont été avant et à cette réunion auront accru l'APD d'une cinquantaine de milliards de dollars par an par rapport à 2004 en 2010. En particulier, un doublement de l'aide à l'Afrique a été annoncé, à raison de 25 milliards de dollars par an, pour 2010. Les États-Unis ont annoncé que leur aide à l'Afrique subsaharienne aurait doublé à cette date et le Canada a déclaré qu'il en irait de même de la leur en 2008/09. Le Japon s'est engagé à doubler le montant de son aide publique sur les cinq prochaines années, soit une hausse de 10 milliards de dollars, et celui de son aide à l'Afrique dans les trois ans à venir.

10. Outre le renversement de la tendance à la baisse de volume de l'APD observé depuis Monterrey, des mesures importantes ont été prises pour en accroître l'efficacité. Au deuxième Forum de haut niveau pour renforcer ensemble l'efficacité de l'aide au développement, tenu du 28 février au 2 mars 2005, plus de 50 engagements ont été pris en faveur de l'amélioration de la qualité de l'aide. La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide issue de ses travaux est le fruit de la collaboration entre pays donateurs et pays bénéficiaires. L'une des avancées majeures aura été la décision de suivre les progrès de la concrétisation des engagements convenus au regard de 12 indicateurs de l'efficacité de l'aide au moyen d'objectifs cibles à arrêter en temps utile pour la Réunion plénière de haut niveau de septembre 2005. À ces fins, le Groupe de travail du CAD sur l'efficacité de l'aide s'est réuni les 30 et 31 mai et les 7 et 8 juillet 2005 et a officiellement proposé un ensemble d'objectifs pour 11 des indicateurs<sup>6</sup>. Pour le dernier indicateur, relatif au déliement de l'aide, l'objectif de la poursuite des avancées convenu à Paris a été conservé.

11. On s'aperçoit de plus en plus que les conditions attachées à l'aide vont souvent à l'encontre du but recherché, qui est de laisser les pays en développement assumer davantage la responsabilité de leurs stratégies de développement nationales en se les appropriant davantage, et qu'elles risquent donc de nuire à l'efficacité de l'aide. Le Royaume-Uni a récemment proposé<sup>7</sup> de remplacer les conditions traditionnelles de politique économique imposées par les donateurs par des chiffres de référence arrêtés d'un commun accord pour mesurer les progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté. C'est sur ces critères que pays donateurs et pays bénéficiaires seraient responsables devant leurs citoyens. Cette proposition vise également à rendre l'aide plus prévisible et plus transparente par la formulation d'engagements fermes quant aux circonstances dans lesquelles la responsabilité devant les contribuables des pays donateurs entraînerait l'interruption ou la réduction des apports d'aide convenus. Cette nouvelle approche vise à accroître le soutien budgétaire de la réduction de la pauvreté et à faire en sorte que l'existence d'un programme d'appui du Fonds monétaire international (FMI) ne soit plus le seul indicateur retenu pour évaluer l'efficacité de l'action menée. À cet égard, le Royaume-Uni recommande un renforcement de l'appui fourni en faveur de l'analyse de l'impact social et des effets sur la pauvreté des mesures prises qui permette aux pays en développement bénéficiaires de prendre des décisions plus éclairées sur l'utilisation du soutien budgétaire. Il a indiqué qu'il encouragerait les principaux donateurs institutionnels publics à se joindre à lui pour tenter ainsi d'accroître l'efficacité de l'aide en réduisant les conditions auxquelles celle-ci est subordonnée et en laissant de plus en plus les pays bénéficiaires se l'approprier.

12. La Commission européenne a annoncé récemment le lancement d'une initiative ambitieuse pour instaurer une vision commune de la politique de développement au sein de l'Union européenne, dite « Le Consensus européen ». Il s'agit tout particulièrement de tâcher de coordonner l'aide fournie par tous les membres de l'Union et d'en renforcer la prise en main par les pays bénéficiaires, d'assurer le financement des budgets de fonctionnement essentiels, de promouvoir une gestion rationnelle et transparente des finances publiques et d'aligner l'aide sur les procédures nationales des partenaires. Selon cette proposition, l'appui budgétaire général ou sectoriel jouerait un rôle de plus en plus prépondérant dans la mise en œuvre de l'aide européenne. À cet égard, la nouvelle stratégie tient compte de la nécessité de garantir des engagements d'aide à assez long terme stables et prévisibles pour permettre aux bénéficiaires de prendre des mesures à moyen terme. Elle envisage la mise en place de mécanismes nouveaux, moins instables, qui permettent aux pays ayant suffisamment progressé dans la réduction de la pauvreté de se lancer dans des programmes de dépenses à moyen terme, en particulier pour couvrir les coûts de fonctionnement afférents aux ressources humaines nécessaires pour garantir l'accès aux services de base. Cela permettrait de mieux évaluer les investissements requis pour adopter une démarche inscrite dans la durée, dont les bienfaits ne sont parfois visibles qu'à long terme<sup>8</sup>.

13. Des avancées ont aussi été enregistrées récemment dans les discussions sur les moyens nouveaux et novateurs de diversifier les sources de financement international du développement. L'annexe II du communiqué de Gleneagles, qui porte sur les engagements en matière de financement, réclame l'examen par un groupe de travail des moyens de mettre en place des mécanismes de financement innovants propres à fournir et à mobiliser par anticipation les financements nécessaires pour atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire.

14. L'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination a annoncé le lancement d'un projet pilote proposé par le Royaume-Uni, la Facilité de financement internationale, avec la collaboration et le soutien des Gouvernements français et britannique. Les Gouvernements français et brésilien, tous deux parties prenantes de l'Initiative « Action contre la faim et la pauvreté », ont récemment annoncé leur intention de mettre sur pied un projet pilote prévoyant une contribution de solidarité mondiale prélevée sur les billets de transport aérien comme source nouvelle de financement. Ces deux propositions ont été saluées dans les communiqués récents du G-8.

15. Le groupe technique constitué par les Présidents brésilien, chilien et français, auquel se sont joints par la suite l'Espagne, l'Allemagne et l'Algérie, a continué d'examiner des propositions de sources de financement neuves, qui sont citées notamment dans leur rapport technique et dans l'étude commandée à l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement par le Secrétariat de l'ONU, à la demande de l'Assemblée générale<sup>9</sup>. Parallèlement, plusieurs rapports sur les mécanismes de financement innovants demandés par le Comité du développement ont été achevés et examinés à ses réunions d'octobre 2004 et avril 2005<sup>10</sup>.

### III. Propositions d'allégement de la dette extérieure

16. Lors de leur réunion de Gleneagles en juillet 2005, le Groupe des Huit a approuvé une proposition avancée le 11 juin 2005 par les ministres des finances du Groupe, tendant à mener à bien le processus visant les pays pauvres très endettés (PPTE) en accordant une remise complète de la dette aux pays qui parviennent au point d'achèvement pour la dette officielle contractée auprès de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et du FMI<sup>11</sup>. Le Groupe a assuré qu'il fournirait un financement supplémentaire pour que ces institutions puissent continuer d'offrir le volume voulu de prêts de développement. Avant d'être mise en œuvre, cette proposition doit être approuvée par tous les actionnaires des différentes institutions, et non pas seulement par les membres du Groupe des Huit. Ce devrait être fait lors des réunions annuelles de septembre 2005.

17. Si elle est approuvée sous sa forme actuelle, cette proposition s'appliquerait à 18 pays qui sont parvenus au point d'achèvement, et, le Burundi ayant récemment été ajouté à la liste, à 10 pays qui sont actuellement au point de décision, ayant atteint le point d'achèvement. Il y a en outre 10 pays relevant de l'initiative PPTE qui ne sont pas encore parvenus au point de décision. L'échéance couperet pour la fin de l'initiative PPTE ayant été récemment reportée de deux ans, il est possible que d'autres pays viennent à remplir les conditions prévues pour l'allégement de la dette. Il est donc difficile de déterminer exactement le montant du financement supplémentaire à prévoir pour préserver la capacité de prêt des institutions financières en cause.

18. Pour ce qui est de l'Association internationale de développement (IDA), l'allégement de la dette serait compensé par un engagement des pays membres à accroître leurs contributions d'un montant égal à celui de l'allégement. Le programme ayant déjà connu des manques à recevoir, il faudrait que ces engagements soient particulièrement fermes, de manière que l'allégement de la dette vienne effectivement en sus de l'aide publique existante, et n'entraîne pas une baisse des ressources fournies aux pays qui ne remplissent pas les conditions fixées pour l'allégement.

19. S'agissant de la dette contractée auprès de l'IDA et de la Banque africaine de développement, les pays ayant dépassé le point d'achèvement qui satisfont à leurs obligations actuelles de service de la dette seront libérés de leurs obligations de remboursement, mais les courants d'aide bruts à destination de ces pays seront amputés exactement du montant annulé. La capacité de prêt ainsi rétablie permettra de venir en aide aux pays remplissant les conditions prescrites, en fonction des résultats de leurs politiques. Cette mesure permet de garantir que la capacité de prêt ne sera pas compromise, mais risque d'être en contradiction avec certaines propositions récentes, visant à réduire et à rationaliser la conditionnalité, comme le donnent à penser les mesures tendant à rendre l'aide plus efficace dont il a été question précédemment (voir plus haut, par. 11 et 12).

20. Cette proposition a pour but de résoudre les difficultés de viabilité de la dette que rencontrent, comme on l'a constaté, les pays qui sortent du processus d'allégement de la dette des PPTE, mais elle laisse sans solution d'autres problèmes. Il y a en particulier plusieurs pays que le service de la dette grève très lourdement et qui, ne remplissant pas les conditions prescrites pour bénéficier de l'Initiative PPTE, se trouvent exclus du bénéfice de cette proposition. Des éléments donnent à

penser qu'un allègement pourrait être offert à des pays en développement à revenu faible ne bénéficiant pas de l'Initiative PPTE, mais aucune suggestion tendant à modifier ces propositions n'a été émise par les créanciers, ni bilatéraux ni multilatéraux.

21. À la différence de l'allègement envisagé pour la dette contractée à l'égard de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, le FMI financerait sur ses ressources propres l'allègement de la dette à son égard. Mais le principe d'uniformité de traitement s'applique à l'utilisation des ressources du Fonds, en vertu de ses Statuts, et il est donc possible que la proposition, dans son application à la dette à l'égard du FMI, soit modifiée pour que l'allègement bénéficie également aux pays dont l'endettement est analogue. Dans ce cas, il n'est pas certain que le FMI puisse financer les montants voulus sans ressources supplémentaires. Il avait d'abord été suggéré qu'il assure le financement nécessaire en procédant à de nouvelles ventes d'or.

22. La proposition ne visant qu'un nombre limité de créanciers officiels, elle laisse les pays remplissant les conditions fixées très endettés à l'égard d'autres institutions telles que la Banque interaméricaine de développement, la Banque de développement des Caraïbes et la Banque asiatique de développement, de même qu'après de créanciers publics bilatéraux ne participant pas au Club de Paris, et après de créanciers du commerce, ainsi qu'au titre de dettes relevant des clauses de comparabilité de traitement du Club de Paris contractées après la date butoir. Autrement dit, la proposition aura des effets différenciés sur des pays dont l'endettement est analogue, mais qui sont situés dans des régions différentes.

23. La proposition retentit également sur la manière dont les prêteurs institutionnels envisagent la viabilité de la dette, et on ne pourra en mesurer les conséquences que lorsqu'on aura déterminé la forme définitive des mesures proposées. L'accès au bénéfice de l'Initiative PPTE et le montant de l'allègement accordé à un pays parvenu au point d'achèvement étaient déterminés par un ensemble de ratios de seuil de viabilité de la dette. Ces indicateurs ont été très critiqués, et la proposition retentira plus encore sur leur applicabilité, car du fait de l'élimination complète de la dette à l'égard des trois institutions financières internationales, les ratios tomberont bien en dessous des seuils prévus. La Banque mondiale et le FMI ont bien proposé récemment une nouvelle conception prospective de la viabilité de la dette, qui s'appliquerait à la part des prêts et des subventions reçue par un pays à la quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA, mais qui ne prévoit pas grand chose pour l'évaluation des schémas d'emprunt et d'endettement des pays bénéficiant d'un allègement de 100 % de leur dette. Une analyse préliminaire donne à penser en particulier que pour les pays sortant du processus de désendettement PPTE et bénéficiant d'un allègement total, les ratios pertinents pourraient être nettement inférieurs aux nouveaux seuils<sup>12</sup>, ce qui empêcherait les pays en cause de bénéficier de subventions et entraînerait le risque d'un nouveau cycle d'emprunts.

#### **IV. Progrès obtenus s'agissant de la dimension développement des négociations de Doha**

24. Si elles réussissent, les négociations commerciales multilatérales de Doha apporteront un concours appréciable à l'action internationale de lutte contre la



misère et pour le développement. En août 2004, le Conseil général de l'OMC a convenu d'un cadre de négociation pour les domaines essentiels que sont l'agriculture, l'accès aux marchés des produits non agricoles, les services, et la facilitation du commerce; il a convenu aussi de renforcer la dimension développement du programme de travail de Doha (A/C.2/56/7, annexe), afin d'obtenir en temps utile des résultats tangibles pour les pays en développement. L'échéance d'abord fixée pour la conclusion des négociations – janvier 2005 – est passée, mais on continue à négocier les modalités à convenir lors de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, qui doit avoir lieu à Hong Kong (région administrative spéciale de Chine) en décembre 2005, l'intention étant de conclure le cycle de négociations en 2006.

25. Le Secrétaire général a engagé vivement les négociateurs de tous les pays à parvenir à un accord sur un document « pour la dernière manche » lors de la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce en décembre 2005 de façon que les négociations puissent être achevées avant la fin de 2006 d'une manière qui tienne la promesse de développement du cycle de Doha. Dans son récent communiqué de Gleneagles, le Groupe des Huit a appelé à conclure les négociations avant la fin de 2006. Le Groupe a promis de s'employer à amplifier la dynamique portant vers une conclusion ambitieuse et équilibrée des négociations.

26. Dans son dernier rapport d'étape<sup>13</sup>, le Directeur général de l'OMC a noté que les négociateurs n'avaient pas été en mesure jusqu'à présent de traduire en progrès concrets cet engagement politique de haut niveau. Malgré l'énorme travail accompli ces dernières années et des avancées dans certains domaines, les progrès n'ont pas été assez marqués pour donner les résultats notables dans des domaines très divers qu'il faudrait obtenir pour satisfaire les attentes ambitieuses de développement que suscite la sixième Conférence ministérielle.

27. L'un des aspects les plus importants du programme de travail de Doha est l'accent mis sur les produits de base, notamment avec la création d'un sous-comité chargé de s'occuper du coton pour les négociations agricoles<sup>14</sup>. Mais les pays tributaires de produits de base, surtout en Afrique, auront besoin d'une action intégrée, notamment d'un soutien spécial pour les aider à diversifier leurs exportations, à ajouter de la valeur à leurs exportations de produits de base, à constituer la capacité d'offre correspondante, à gérer les variations des prix des produits de base, et à définir une nouvelle génération de schémas de financement des transactions portant sur les produits de base. À ce propos, l'Équipe spéciale internationale sur les produits de base, proposée à la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, doit toujours devenir opérationnelle<sup>15</sup>. Lors de leur réunion récente, les ministres des finances du Groupe des Huit ont annoncé la création d'un fonds d'affectation spéciale destiné à aider les pays pauvres devant faire face à des fluctuations des prix des produits de base et à d'autres chocs exogènes, qui serait financé par des contributions volontaires, notamment de pays producteurs de pétrole.

28. Le Secrétaire général a également engagé les membres de l'OMC à agir de manière décisive pour soutenir les efforts faits par les pays les plus pauvres à la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement, ce que les pays développés feraient en octroyant un traitement consolidé au sein de l'OMC, en franchise de droits et sans contingents aux exportations des PMA, assorti d'un

renforcement effectif des capacités des PMA de satisfaire aux normes afin de leur permettre de surmonter les barrières à l'entrée sur certains marchés<sup>16</sup>.

29. Pour donner pleinement effet aux avantages du cycle de Doha, certaines parties prenantes<sup>17</sup> ont proposé de créer un fonds d'aide au commerce qui fournirait le financement nécessaire pour faire face aux dépenses d'ajustement entraînées par la réforme des échanges, pour acquérir le matériel et le logiciel de l'infrastructure des échanges, ainsi que des capacités et des moyens d'être concurrentiel sur les marchés des produits de base, des produits manufacturés et des services.

30. Les échanges Sud-Sud sont un aspect important de l'évolution qui mène les pays en développement à prendre eux-mêmes la responsabilité de leur développement. On a franchi à cet égard une étape importante, utilisant la libéralisation des échanges à cette fin, lorsqu'à la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a été annoncé un accord sur le lancement d'un troisième cycle de négociations sur le Système mondial de préférence entre pays en développement, qui doit s'achever en novembre 2006.

## **V. Règlement des problèmes systémiques : renforcement de la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux en appui au développement**

31. Deux grands groupes de questions systémiques sont abordés dans le Consensus de Monterrey, l'un étant les caractéristiques structurelles du système monétaire et financier international et les vulnérabilités auxquelles elles peuvent exposer l'économie mondiale et les pays en développement en particulier<sup>18</sup>, l'autre étant l'architecture institutionnelle du système financier et commercial international actuel. Pendant les périodes de stress financier dans le monde, ces questions semblent prendre un caractère urgent et mobilisent l'attention de la communauté internationale. Ce sont cependant des questions à long terme qui ne sont convenablement analysées que si l'on dispose du temps nécessaire pour évaluer et appliquer des mesures ayant pour objet de relever les défis qu'elles posent.

32. Les préoccupations que suscitent les déséquilibres macroéconomiques dans le monde soulignent à quel point les questions du premier groupe sont importantes. Les risques liés aux diverses méthodes appliquées pour remédier à ces déséquilibres auront des répercussions directes sur la croissance économique et, notamment sur la situation des pays en développement à revenu intermédiaire et sur celle des PMA. Il en découle qu'il faut, à l'évidence, améliorer la coopération et la coordination internationales pour pouvoir déterminer les actions à mener afin d'atténuer les déséquilibres mondiaux sans que cela entraîne un ralentissement de la croissance mondiale et/ou des perturbations du marché financier mondial.

33. L'évolution du système financier mondial est aussi une question structurelle importante. Les innovations technologiques et la déréglementation ont entraîné de profonds changements durant les décennies passées. Si ces changements ont été bénéfiques, ils font cependant planer de nouveaux risques souvent indéterminés. Les cycles de surchauffe semblent se produire plus fréquemment. Et il importe donc d'incorporer des éléments de gestion prudente au niveau macroéconomique dans la réglementation financière aussi bien dans les pays développés qu'en développement

pour amortir les effets des déséquilibres financiers qui se créent en période de haute conjoncture pour à la fois réduire les excès et être en mesure de supporter les pertes en période de basse conjoncture. Il faut, pour cela, prévoir des mesures anticycliques dans la réglementation financière, ce qui contrebalancera la tendance des marchés financiers à se comporter d'une manière favorable au cycle. Ces mesures compléteront utilement les mesures de gestion prudente au niveau microéconomique plus traditionnelles de la réglementation<sup>19</sup>.

34. À cet égard, les débats actuels sur la stratégie à moyen terme du FMI, clef de voûte de l'architecture financière internationale, sont d'une grande importance. Ces débats devraient permettre de définir le rôle du Fonds dans un environnement économique mondial en mutation. Cet examen devrait établir le caractère coopératif et l'efficacité du Fonds ainsi que l'utilité qu'il continue d'avoir pour tous les membres. Par exemple, il faudrait dans cet examen tenir compte du fait que les pays développés ne font plus de tirage sur les ressources du FMI, ce qui réduit les possibilités pour le FMI de donner des avis sur la politique suivie. De plus, beaucoup de pays en développement accumulent des réserves de devises étrangères pour se prémunir contre les risques et/ou encouragent la mise en place de facilités de prêt régionales.

35. De même, les ajustements opérés dans l'architecture financière internationale ne peuvent avoir d'effet si tous les pays membres ne sont pas des partenaires égaux. Il n'y a cependant pas de consensus sur la structure administrative la plus indiquée pour les institutions financières multilatérales et d'autres organes qui sont chargés de fixer des normes. Il est de plus en plus admis que les structures administratives des institutions financières internationales doivent évoluer, elles doivent élargir et renforcer la participation des pays en développement et des pays en transition dans les processus internationaux de prise de décisions et de fixation de normes en matière économique. Mais du fait que la volonté politique nécessaire pour aborder de manière globale cette importante question fait toujours défaut, la communauté internationale devrait continuer à chercher des solutions qui permettent de faire de nets progrès en ce domaine. En attendant, les pays en développement devraient essayer de tirer le plus grand parti des possibilités offertes, ils devraient notamment avoir de plus en plus recours aux groupements régionaux, afin d'avoir leur mot à dire et influencer sur la politique internationale.

36. La politique fiscale n'est pas seulement un instrument important pour mobiliser des ressources nationales et opérer des réformes structurelles, elle influe aussi sur la répartition internationale des flux de capitaux privés. Afin de faire face aux effets des politiques fiscales sur les pays en développement, le Conseil économique et social a, dans sa résolution 2004/69 du 11 novembre 2004, décidé que le Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, soit rebaptisé Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et que ses 25 membres soient nommés par le Secrétaire général pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1<sup>er</sup> juillet 2005. Le Secrétaire général a par la suite notifié le Conseil économique et social des 25 experts qu'il proposait de nommer comme membres du Comité (voir E/2005/9/Add.11) et le 21 juillet 2005, le Conseil a pris acte des nominations et installé le Comité. Celui-ci devrait tenir sa première réunion à Genève du 5 au 9 décembre 2005.

## VI. Rester engagé

37. Le Consensus de Monterrey est un partenariat dans lequel toutes les parties prenantes se sont engagées à assurer comme il convient la mise en œuvre des engagements pris et des accords conclus à l'occasion de la Conférence internationale sur le financement du développement et à continuer à établir des liens entre les organisations et initiatives de développement, de financement et de commerce dans le cadre du programme de la Conférence.

### **Réunion annuelle du Conseil économique et social avec les organisations financières et commerciales internationales**

38. La huitième réunion de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) s'est tenue le 18 avril 2005. Le thème de la réunion était : « Cohérence, coordination et coopération dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey : atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire ». Un nombre sans précédent de responsables de haut niveau représentant diverses parties prenantes ont participé à la réunion. De nombreux administrateurs et administrateurs suppléants des conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI, ainsi que le Directeur général adjoint de l'OMC, y ont également participé. De hauts responsables de l'Organisation des Nations Unies, de la Banque mondiale, du FMI, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes des Nations Unies ont également pris part à cette réunion, ainsi que les représentants d'autres organismes internationaux, notamment le Président du Comité d'aide au développement de l'OCDE. Parmi les autres participants, on comptait des ministres des finances et de la coopération au service du développement, des gouverneurs de banques centrales et divers responsables de haut niveau dans les domaines du commerce, des finances, de la coopération au service du développement et des affaires étrangères. Des représentants de la société civile et du secteur privé ont également assisté à la réunion. Le résumé établi par le Président du Conseil (A/59/823-E/2005/69) récapitule l'ensemble des points de vue exprimés dans les déclarations liminaires et dans les débats qui ont suivi, y compris lors des six tables rondes.

### **Dialogue de haut niveau sur le financement du développement**

39. L'Assemblée générale a tenu son deuxième dialogue de haut niveau sur le financement du développement les 27 et 28 juin 2005. Le thème global était : « Le Consensus de Monterrey : état d'avancement et tâches futures ». Le Président de l'Assemblée générale a ouvert la réunion. Après lui, le Secrétaire général et le Président du Conseil économique et social ont fait des déclarations. En tout, 28 ministres et 11 vice-ministres ainsi que de nombreux hauts fonctionnaires de plus de 80 gouvernements ont fait des déclarations lors des séances plénières. Les administrateurs des principales parties prenantes institutionnelles (Banque mondiale, FMI, OMC, CNUCED et PNUD) ont également fait des déclarations. Le deuxième jour a été consacré à six tables rondes pluripartites interactives axées sur les divers thèmes du Consensus de Monterrey, à l'issue desquelles il y a eu un dialogue interactif informel. On comptait parmi les participants à ces séances informelles des ministres et d'autres représentants de haut niveau de gouvernements, de

21 organisations intergouvernementales et de 36 organisations de la société civile et du secteur privé.

40. Au cours du dialogue, il a été souligné qu'il importait d'adopter une approche globale et multipartite du financement du développement si l'on veut établir un cadre global qui permette d'examiner de façon efficace les OMD – et de façon plus générale, le programme de développement plus large des Nations Unies à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale qui se tiendra en septembre 2005. Le dialogue a été l'occasion de mobiliser une forte volonté politique et d'apporter une contribution importante aux préparatifs de la réunion de septembre, concernant le développement notamment. Le résumé du Président de l'Assemblée générale (A/60/219) donne un compte rendu succinct des travaux de la réunion et des contributions de fond très utiles des participants.

### **La dimension régionale**

41. Les cinq commissions régionales se sont intéressées aux aspects régionaux et interrégionaux du suivi de la Conférence internationale. Dans le cadre du suivi régional, les diverses parties prenantes, y compris les banques régionales de développement, se sont réunies, les commissions régionales jouant un rôle catalyseur dans leurs régions respectives. Le suivi au niveau régional a été effectué dans un contexte de diversité entre les régions et à l'intérieur des régions, offrant l'occasion de procéder à un échange des bonnes pratiques et de promouvoir les partenariats, tout en évaluant les politiques régionales. L'expérience en matière de suivi a fait prendre conscience de la nécessité de lancer des initiatives et des partenariats nationaux et régionaux pour accélérer le développement et renforcer la cohérence des politiques économiques, commerciales et financières visant à réduire l'instabilité. Les forums contribuent à promouvoir la coopération régionale et interrégionale ainsi que l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques en ce qui concerne les principales actions envisagées dans le Consensus de Monterrey.

### **Consultations multipartites sur le financement du développement**

42. En application de la résolution 58/230 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2003, le Bureau du financement du développement a lancé une série de consultations pluripartites entre, notamment, des experts des secteurs public et privé, ainsi que des milieux universitaires et de la société civile pour examiner certaines questions portant sur la mobilisation des ressources en vue du financement du développement et promouvoir les meilleures pratiques ainsi que l'échange de l'information sur la mise en œuvre des engagements pris et des accords convenus à la Conférence internationale. Un bref aperçu des activités pertinentes et les rapports intérimaires sur ces consultations ont été présentés au deuxième dialogue de haut niveau sur le financement du développement. Les principaux résultats de ces consultations sont récapitulés dans l'additif au présent rapport. Des rapports finaux sur les travaux, conclusions et recommandations des consultations pluripartites tenues en 2004 et en 2005 seront également disponibles.

### **Renforcer le suivi intergouvernemental**

43. Notant que le Conseil économique et social doit disposer d'un mécanisme intergouvernemental efficace, efficient et représentatif pour faire participer ses

partenaires aux institutions financières et commerciales, le Secrétaire général a proposé d'élargir le Bureau du Conseil ou de créer un comité exécutif dont la composition soit équilibrée sur le plan régional. Dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre et le suivi des engagements pris à Monterrey, il a été suggéré que ce Comité pourrait aider le Conseil à se préparer utilement à la réunion de printemps avec la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et la CNUCED et à donner suite aux aspects relatifs au suivi de la Conférence sur le financement du développement relevant de sa compétence et qu'un tel mécanisme pourrait en particulier aider le Conseil à établir des relations durables avec les organismes intergouvernementaux directeurs de ces institutions dans les activités préparatoires à la réunion (A/58/216, par. 182). Compte tenu de l'importance que les États Membres attachent à cette question et de l'expérience accumulée au cours des activités de suivi de la Conférence de Monterrey, deux facteurs qui semblent indiquer qu'il y a lieu de disposer d'un mécanisme d'appui intergouvernemental plus visible, dynamique et efficace, il est recommandé de convenir de créer un tel comité et de le mettre en place en 2005 dans le cadre des débats de la soixantième session de l'Assemblée générale sur les points respectifs de l'ordre du jour.

44. Il importe également de rappeler qu'à sa soixantième session, l'Assemblée générale devrait se prononcer sur la demande exprimée au paragraphe 73 du Consensus de Monterrey, à savoir qu'il faut arrêter en 2005 au plus tard les dispositions concernant une conférence internationale de suivi pour faire le point sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey.

#### Notes

<sup>1</sup> Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002 (publication des Nations Unies, n° de vente F.02.II.A.7), chap. premier, résolution 1, annexe.

<sup>2</sup> Publication des Nations Unies, n° de vente E.05.II.C.1.

<sup>3</sup> Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

<sup>4</sup> Voir le *Rapport de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 3-14 septembre 1990* (A/CONF.147/18), première partie. En 2003, huit pays dépassaient le chiffre le plus bas de la fourchette : Belgique (0,35 %), Danemark (0,32 %), France (0,17 %), Irlande (0,21 %), Luxembourg (0,27 %), Norvège (0,36 %), Pays-Bas (0,26 %) et Suède (0,27 %).

<sup>5</sup> À savoir, Danemark, Luxembourg, Pays-Bas et Suède. La Norvège dépasse en outre l'objectif de 0,7 %.

<sup>6</sup> Pour l'exposé complet des nouveaux objectifs proposés, voir <<http://www.oecd.org/dataoecd/45/45/35230673.pdf>> (anglais seulement).

<sup>7</sup> H. Benn, « Partnerships for poverty reduction: rethinking conditionality », a United Kingdom policy paper, Department for International Development, Londres, mars 2005.

<sup>8</sup> Commission des Communautés européennes, Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions : proposition de déclaration conjointe du Conseil, du Parlement européen et de la Commission sur la politique de développement de l'Union européenne, « Le Consensus européen », Bruxelles, 13 juillet 2005, (COM(2005) 311 final SEC(2005) 929).

<sup>9</sup> A. B. Atkinson (dir. publ.), *New Sources of Development Finance*, Oxford University Press, New York, 2004.

- 
- <sup>10</sup> Voir document d'information daté du 29 septembre 2004, établi en vue de la réunion du 2 octobre du Comité de développement, « Efficacité de l'aide et modalités de financement », (DC2004-0012/Add.1), chap. V et « Aller de l'avant : modalités de financement du plan d'action OMD », document d'information daté du 14 avril 2005, établi en vue de la réunion du Comité du développement du 17 avril 2005 (DC2005-0008/Add.1).
- <sup>11</sup> Communiqué de Gleneagles, par. 29 (<[http://fco.gov.uk/Files/PostG8\\_Gleneagles\\_Communique,0.pdf](http://fco.gov.uk/Files/PostG8_Gleneagles_Communique,0.pdf)>).
- <sup>12</sup> On estime que les pays bénéficiant de l'Initiative PPTE ayant franchi le point d'achèvement auraient un ratio dette/PIB inférieur à 10 %, un ratio dette/exportations inférieur à 50 % et un ratio dette/recettes fiscales d'environ 50 %, ce qui les placerait bien en deçà des seuils de viabilité de la dette fixés dans la nouvelle méthode d'évaluation de la viabilité de la dette.
- <sup>13</sup> Allocution du directeur général de l'OMC lors d'une réunion informelle d'ambassadeurs, le 8 juillet 2005 (allocution en anglais seulement, <[http://www.wto.org/english/news\\_e/spsp\\_e/spsp40\\_e.htm](http://www.wto.org/english/news_e/spsp_e/spsp40_e.htm)>).
- <sup>14</sup> Certains produits, le poisson notamment, et divers produits transformés dérivés des produits de base sont traités comme non agricoles.
- <sup>15</sup> La proposition faite lors de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à São Paulo, concernant la création de l'Équipe spéciale internationale sur les produits de base a été appuyée dans le rapport de la Commission for Africa intitulé *Our Common Interest*, p. 265.
- <sup>16</sup> Selon une estimation, l'accord sur cette mesure permettrait des gains de bien-être allant jusqu'à 8 milliards de dollars, et jusqu'à 6,4 milliards de dollars par an d'augmentation des exportations des pays les moins avancés. Voir « Towards a New Trade "Marshall Plan" for Least Developed Countries: How to Deliver on the Doha Development Promise and Help Realize the UN Millennium Development Goals? », de Lakshmi Puri, UNCTAD Trade, Poverty and related Cross-Cutting Development Issues Study Series No. 1 (UNCTAD/DITC/TAB/POV/2005/1).
- <sup>17</sup> *Our Common Interest*, op. cit., p. 286, soutient une proposition avancée dans le rapport sur le Projet du Millénaire, op. cit. La CNUCED, ibid., a proposé aussi un fonds de 1 milliard de dollars en faveur des pays les moins avancés.
- <sup>18</sup> Pour un examen plus approfondi du système financier international, voir *World Economic and Social Survey, 2005* (publication des Nations Unies, n° de vente E.05.II.C.1), p. 165 à 176.
- <sup>19</sup> Pour un examen plus approfondi, voir *World Economic and Social Survey, 2005*, op. cit., p. 175.
-